

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mars 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-24**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mars 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 1^{er} mars 2024.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Compte financier et exécution budgétaire 2023.

.....

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 23 février 2024,

Exposé de la décision :

Conformément au code de l'éducation et au décret n°2012-1246, le conseil d'administration doit approuver le compte financier ainsi que l'exécution budgétaire de l'exercice 2023.

Proposition de décision soumise au conseil :

Après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes attestant du caractère sincère et véritable des comptes de l'université : budget principal, budget annexe immobilier (BAIM) et fondation François Rabelais, sans émettre de réserves,

A- Comptes agrégés (budget principal + BAIM + Fondation universitaire)

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- Niveau d'emploi :
 - 2 539 ETPT ;
 - . dont 2 085 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
 - . dont 454 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 264 454 656 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 186 943 016 € de personnel ;
 - 37 771 684 € de fonctionnement et intervention ;
 - 39 739 955 € d'investissement ;
- 240 071 285 € de crédits de paiement dont :
 - 186 943 016 € de personnel ;
 - 34 263 360 € de fonctionnement et intervention ;
 - 18 864 908 € d'investissement ;
- 239 481 127 € de recettes ;
- -590 158 € de solde budgétaire.

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- 31 865 € de variation de trésorerie ;
- 3 637 475 € de résultat patrimonial ;
- 8 990 839 € de capacité d'autofinancement ;
- -1 593 120 € de variation de fonds de roulement.

B- Budget principal

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 222 458 940 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 186 943 016 € de personnel ;
 - 26 779 806 € de fonctionnement et intervention ;
 - 8 736 118 € d'investissement ;
- 220 489 132 € de crédits de paiement dont :
 - 186 943 016 € de personnel ;
 - 24 821 038 € de fonctionnement et intervention ;
 - 8 725 078 € d'investissement ;
- 226 425 502 € de recettes ;
- 5 936 370 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- 6 930 370 € de variation de trésorerie ;
- 6 759 579 € de résultat patrimonial ;
- 10 526 895 € de capacité d'autofinancement ;
- 6 038 347 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de 6 759 579 €, en totalité au compte C/110-report à nouveau.

C- Fondation universitaire

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 63 062 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 0 € de personnel ;
 - 63 062 € de fonctionnement et intervention ;
 - 0 € d'investissement ;
- 70 357 € de crédits de paiement :
 - 0 € de personnel ;
 - 70 357 € de fonctionnement et intervention ;
 - 0 € d'investissement ;
- 39 000 € de recettes ;
- -31 357 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- -31 357 € de variation de trésorerie ;
- -21 626 € de résultat patrimonial ;
- -21 562 € de capacité d'autofinancement ;
- -21 562 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de -21 626 € pour la Fondation au C/119-report à nouveau débiteur.

D- Budget Annexe Immobilier (BAIM) :

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 41 932 653 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 0 € de personnel ;
 - 10 928 816 € de fonctionnement et intervention ;
 - 31 003 837 € d'investissement ;
 - 19 511 795 € de crédits de paiement dont :
 - 0 € de personnel ;
 - 9 371 965 € de fonctionnement et intervention ;
 - 10 139 830 € d'investissement ;
 - 13 016 625 € de recettes ;
 - -6 495 171 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- -6 867 147 € de variation de trésorerie ;
- -3 100 477 € de résultat patrimonial ;
- -1 514 494 € de capacité d'autofinancement ;
- -7 609 904 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat, de -3 100 477 € pour le BAIM, au C/119, en report à nouveau débiteur.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	30
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	Votes exprimés :	30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise :	16
	Pour :	30
	Contre :	0

Pièce jointe :

- tableaux réglementaires de l'exécution budgétaire et du compte financier 2023.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :